Fiche technique
26.09.2026

Deltastar®

Insecticide liquide agissant par contact et par ingestion contre les insectes broyeurs et suceurs en grandes cultures, petits fruits, maraîchage et plantes ornementales.

Description du produit en bref
Insecticide de contact et d'ingestion pour les grandes cultures, petits fruits, maraîchage et plantes ornementales

Matières actives
25 g/l Deltaméthrine (2.78%)

Formulation
Concentré émulsifiable (EC)

Trademark
Stähler Suisse SA

Numéro d'homologation
W-7410-3

Mode d'action
Le Deltastar appartient à la famille chimique des pyréthrinoïdes. Il agit par contact et par ingestion sans effet systémique. Deltastar possède une longue persistance d'action. Il peut être appliqué lorsque les températures sont basses. La substance active agit sur les canaux sodiques des nerfs par inhibition des récepteurs ACh. Par conséquent, les insectes cessent de s'alimenter (mécanisme de succion stoppé). De plus, la ponte est inhibée.

Utilisation Arboriculture
Poiriers
Dosage : 0.05% (0.8 l/ha) contre la génération hivernante du psylle du poirier. Traitement en février/mars dès que les températures journalières sont >10° C.

Utilisation Céréales
Céréales en général
Dosage 0.3 l/ha contre les pucerons vecteurs de virus en automne et contre la mouche jaune des céréales. Délai d'attente : 6 semaines. Maximum un traitement par culture et par an

Utilisation Cultures de baies
Framboises
Dosage : 0.04% (0.4 l/ha) contre le vers des framboises, 1 à 2 traitements maximum lorsque la floraison est terminée. Délai d'attente : 3 semaines. Pour les
framboises d'été, la dose indiquée se réfère à la dose d'application au stade "premières feuilles jusqu'à environ 50% des feuilles sont ouvertes" ainsi qu'à un volume de référence de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, la dose d'application se réfère à une hauteur de haie de 150 - 170 cm ainsi qu'à une quantité de référence de 1000 l/ha.

Utilisation Cultures maraîchères
Asperges
Dosage : 0,5 l/ha contre les noctuelles terricoles. Application après la récolte. Maximum 2 traitements.

Carottes
céleri-pomme, panais, persil à grosse racine

Dosage : 1.0 l/ha contre la mouche de la carotte. Traitement pendant la période de vol en cas de faible infestation, tous les 10-14 jours avec un volume d'eau de 1000 l/ha. Délai d'attente : 4 semaines.

Champignons comestibles
Dosage : 0.5 ml/m2 contre les vers gris dans les serre, en cas de besoin. Délai d'attente : 3 semaines. Pulvériser ou vaporiser dans l'air ambiant. Ne pas appliquer sur les cultures ou les fruits.

Choux à feuilles
Dosage : 0,3 l/ha contre les noctuelles terricoles. Délai d'attente : 2 semaines. Maximum 2 traitements par culture.

Choux (toutes les variétés)
Dosage : 0.3 l/ha contre les noctuelles, le charançon du chou, la cécidomyie du chou, le charançon gallicole du chou et
les aleurodes. Délai d'attente : 2 semaines. Maximum 2 traitements par culture.

Cultures maraîchères en général
*Pour la liste des cultures homologués consultez le site internet de l'OSAV.

Dosage : 0.05% (0.5l/ha) contre les noctuelles terricoles en plein champ et sous serre (délai d'attente de 2 semaines) ainsi que contre les mouches blanches uniquement dans la serre (délai d'attente 3 jours). Maximum 2 traitements par année et par culture.

Haricots
Dosage : 0.3 l/ha contre les vers des légumineuses et les vers blancs. Délai d'attente : 2 semaines. Maximum un traitement par culture.

Oignons
Dosage : 0,3 l/ha contre les thrips et les noctuelles terricoles. Traitement dès le début de l'infestation. Délai d'attente : 2 semaines. Maximum 2 traitements par culture.

Poireaux
Dosage : 0,3 l/ha contre les thrips et les noctuelles terricoles. Traitement dès le début de l'infestation. Délai d'attente : 2 semaines. Maximum 2 traitements par culture.

Pois écossés
Dosage : 0.3 l/ha contre les tordeuses du pois et les noctuelles terricoles. Délai d'attente : 2 semaines. Maximum 2 traitement par culture.

Rhubarbe
Dosage : 0,5 l/ha contre les noctuelles terricoles. Application après la récolte. Maximum 2 traitements.

Utilisation Cultures ornementales

Cultures florales et plantes vertes
Dosage : 0.05% (0.5 l/ha) contre les chenilles défoliatrices y compris la pyrale du buis, la chrysomèle des feuilles, les noctuelles terricoles et les pucerons. Cochenilles, thrips, mouches blanches (aleurodes). Uniquement contre les souches non résistantes. Application dès le début de l'infestation. Ne pas nébuliser ou vaporiser.

Utilisation Grandes cultures

Betteraves à sucre et fourragères
Dosage : 0.3 l/ha contre l'altise des betteraves à partir de la germination jusqu'au stade 2 feuilles selon le seuil de nuisibilité. 0.5 l/ha contre les noctuelles terricoles en cas d'attaque. Délai d'attente : 6 semaines. Maximum 1 traitement par culture.

Colza
Dosage : 0.3 l/ha contre les altises du colza, et contre la cécidomyie du colza en automne, 0.4 l/ha contre les charançon de la tige du colza au printemps, en cas de piqûres lorsque les nouvelles pousses font de 2-3 cm (BBCH 31-53), 0.3 l/ha contre le charançon des siliques avec effet partiel contre la cécidomyies des siliques au printemps, application au stade bourgeons avant la floraison (jusqu'à BBCH59), au début de l'infestation ou lorsque le seuil de nuisibilité est atteint. Délai d'attente de : 6 semaines. Un traitement maximum par année culture et par an.

Houblon
Dosage : 0,.03% contre les pucerons. Délai d'attente : 3 semaines. Maximum 3 traitements par culture.

Maïs
Dosage : 0.3 l/ha contre la mouche de la frite. Délai d'attente : 6 semaines. Maximum 1 traitement par culture.

Pois protéagineux
Dosage : 0.3 l/ha contre la tordeuse du pois selon le seuil de nuisibilité. Maximum 1 traitement par culture. Délai d'attente : 2 semaines.

Pommes de terre (plantons et consommation)
Dosage : 0.3 l/ha contre le doryphore en juin/juillet selon le seuil de nuisibilité. Délai d'attente : 3 semaines. Maximum 1 traitement par culture avec des pyréthrinoïdes.

Soja
Dosage : 0.3 l/ha contre la vanesse de l'artichaut. Délai d'attente: 2 semaines. Maximum 1 traitement par culture.

Restrictions
Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m (framboises, cultures légumières, betteraves, colza, plantes ornementales) resp. de 50 m (pois protéagineux, céréales, pommes de terre, maïs soja) par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.

Miscibilité
Deltastar est compatible avec nos produits recommandés dans les grandes cultures et les légumes tels que les fongicides et acaricides. Les bouillies doivent être utilisées immédiatement. Deltastar ne doit pas être mélangé avec des produits qui augmentent le pH comme Armicarb.

Production sous label et PI
Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI (PER):

Conditions climatiques
L'efficacité du produit n'est pas influencée par des précipitations survenant plus de 2 heures après le traitement.

Important à savoir
Deltastar est toxique pour les acariens prédateurs et les poissons. Deltastar ne doit être utilisé qu'en dehors du vol des abeilles et ne doit pas être utilisé sur des plantes en fleurs ou présentant du miellat.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence
Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Stockage
Stocker le produit à l'abri du gel, au frais et au sec. Bien refermer les emballages entamés. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments et des fourrages.

Restes et emballages vides
Ne pas réutiliser les emballages vides et les remettre non nettoyés au service de ramassage des ordures. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Indications pour l'acheteur
Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement
DANGER

Phrases H

H226 Liquide et vapeurs inflammables. **H302** Nocif en cas d'ingestion. **H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H315** Provoque une irritation cutanée. **H318** Provoque des lésions oculaires graves. **H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges. **H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
P102 À conserver hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P331 NE PAS faire vomir.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.
SPe 8 Dangereux pour les abeilles

GHS02

GHS05

GHS07

GHS08

GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Numéro d'urgence 24h Tox Info Suisse: 145 (depuis l'étranger: +41 44 251 51 51).

Emballage

10 05 13 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 1 l
10 05 13 pdf_datasheet_artikel_typ_ à

Contact

Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch